

PROGRAMME

Conduire et utiliser une PEMP (plate-forme élévatrice mobile de personnels) en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques que pratiques :



CONNAISSANCES THÉORIQUES

- **Appréhender les responsabilités** des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur ...).
- **Connaître la technologie** des PEMP utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- **Identifier** les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- **Connaître et maîtriser** les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- **Connaître et maîtriser** les risques liés à l'utilisation des PEMP.
- **Savoir exploiter** les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- **Connaître et effectuer** les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).



SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- **Réaliser** les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la PEMP (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux...).
- **Effectuer et maîtriser** toutes les manœuvres de conduite de la PEMP, de levage/descente de la plate-forme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci.
- **Maîtriser** la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant.
- **Vérifier** l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements
- **Effectuer** les opérations d'entretien quotidien



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé doit avoir reçu une formation adéquate (Art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (Art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998




OBJECTIF


Obtenir ou recycler un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)** correspondant aux engins de la catégorie A





Restauration Hébergement

LIEUX DE LA FORMATION

BTP CFA ARDENNES 
134, Grande Rue
08430 POIX-TERRON
Contact : **Edgar BARREIRA**
edgar.barreira@btpcfa-grandest.fr
03 24 37 34 34

BTP CFA AUBE 
34, rue Danton
10150 PONT-SAINT-MARIE
Contact : **Emmanuelle SAVOYEN**
emmanuelle.savoyen@btpcfa-grandest.fr
03 25 81 01 46

BTP CFA MARNE 
31, avenue Hoche - BP 1030
51686 REIMS Cedex 2
Contact : **Emilie MARY**
emilie.mary@btpcfa-grandest.fr Tel :
03 26 85 05 26

BTP CFA MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE 
1, rue Nicolas Pierson - ZAC du Breuil
54701 PONT-A-MOUSSON Cedex
Contact : **Roland CAPUT**
roland.caput@btpcfa-grandest.fr
03 83 81 65 65

Mise à jour le 01/12/2021

MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier et déclarée apte après la visite médicale du travail :

- **Débutant** : formation de base pour les personnes qui n'ont jamais conduit et qui ne possèdent pas le CACES® ;
- **Intermédiaire** : formation destinée aux personnes qui ont déjà conduit mais qui ne possèdent pas le CACES® ;
- **Recyclage** : formation destinée aux personnes souhaitant renouveler leur CACES®.

PRÉREQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français ;
- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Être apte médicalement ;
- Être équipé des EPI de base (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, paire de gants)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateau technique CACES® répondant aux exigences des recommandations de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés) en termes d'équipements (PEMP), de surfaces d'évolution, permettant de reproduire les conditions réelles de travail.

Remise d'une documentation complète de la formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si réussite aux tests QCM théoriques et aux épreuves pratiques, délivrance du CACES®R486 catégorie A (Validité : 5 ans).

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R)

FINANCEMENT

- Accessible via le Compte Personnel Formation



DURÉE

nous consulter



DATES

nous consulter



TARIF

nous consulter

POSITIONNEMENT

Obligatoire

Non nécessaire

FORMATEUR

Formateurs spécialisés et testeurs certifiés CACES®

TYPE DE COURS

Collectif